

Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

DIRECTION de la Vie de La Cité – Accès aux
services publics et ressources internes
Gestion des Assemblées – Elections - Droit de la
personne et de la famille

Affaire suivie par Mme Sue-Ellen LANGLAIS
03 21 69 86 13 / slanglais@mairie-lens.fr

Réf : SL/BB

Mesdames et Messieurs

Les adjoints au maire
Les conseillers municipaux délégués
Les conseillers municipaux

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous prie de trouver sous ce pli le procès-verbal de la réunion
du Conseil Municipal du 8 février 2023.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer,
Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, l'expression de mes sentiments les
meilleurs.



The image shows a circular official seal of the City of Lens, France. The seal contains the text 'VILLE DE LENS PAS-DE-CALAIS' around the top and 'MAIRIE' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms depicting a figure holding a staff. A large, stylized handwritten signature in blue ink is written across the seal, extending from the left side towards the right edge of the page.

Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

**PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

DIRECTION de la Vie de La Cité – Accès aux
services publics et ressources internes
Gestion des Assemblées – Elections - Droit de
la personne et de la famille

=====
SEANCE DU 8 FEVRIER 2023 – 14H00
=====

Affaire suivie par Mme Sue-Ellen LANGLAIS
03 21 69 86 13 / slanqlais@mairie-lens.fr

Réf : SL/BB

L'an deux mille vingt-trois, le 08 février, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 1^{er} février 2023.

Etaient présents : MM. ROBERT et HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, M. MAZURE, Mme BOURDON, M. GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme LEFEBVRE, M. OUDJANI, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI et MAZEREUW, M. CUGIER, Mme NION, MM. DAUBRESSE et REAL, Mmes MASSET, LOURDELLE, GLEMBE et BRAET, M. LOURDEL, Mme JACKOWSKI, M. NYCZ, Mme LEROY, MM. PACH et CLAVET.

Etaient excusés : Mme VAIRON ayant donné pouvoir à M. BOUKERCHA, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, M. HOJNATZKI ayant donné pouvoir à M. DESOUTTER, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, Mme LAUWERS ayant donné pouvoir à M. CLAVET, M. DUCASTEL n'ayant pas donné de pouvoir, Mme VINCENT n'ayant pas donné de pouvoir.

Etaient absents : M. DESMARETZ et M. BERNA n'ayant pas donné de pouvoir.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. NYCZ, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désigné à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire :

Mesdames, Messieurs, Chers collègues, il est 14 heures, nous allons pouvoir démarrer cette séance du Conseil Municipal par une information, mais je pense que vous l'avez eue. Nous étions nombreux à représenter la ville aux obsèques de Marc MARTEL. Quand on a un agent qui décède dans son activité, il est toujours important d'être aux côtés de sa famille et nous étions là avec les agents de la ville pour témoigner nos condoléances à sa famille et se souvenir aussi de Marc et de ce qu'il a apporté à la ville car il était toujours dans les effectifs et il nous a quitté à l'âge de 62 ans le 19 janvier dernier. Nous avons témoigné à sa famille l'engagement de la ville à ses côtés dans cette épreuve douloureuse.

On va passer à l'examen de l'ordre du jour du Conseil Municipal en commençant par l'appel des membres par Monsieur GONZALEZ.

(Appel des membres par Monsieur GONZALEZ, Directeur Général Adjoint des Services)

Monsieur le Maire :

Je propose de confier le secrétariat de cette séance à Monsieur NYCZ, s'il l'accepte. Oui. Merci beaucoup.

Y a-t-il des remarques sur le procès-verbal de notre séance du 14 décembre dernier ? Non. Pas de demande de vote ?

⇒ Adopté à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Je vous rappelle que selon l'article 2 de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, qui mentionne au titre de la Charte de l'élu local que celui-ci veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote. Ces débats sont enregistrés et je vous demande d'être en possession du micro pour pouvoir vous exprimer.

Pour l'examen des rapports qui vont être soumis au Conseil, les délibérations ont été présentées aux commissions Services à la Population et Finances le 7 février dernier à 17h et 18h15. Ces réunions ont été organisées à la fois en présentiel et en visio pour celles et ceux qui le souhaitaient.

QUESTION N°1

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

La 1^{ère} délibération concerne les décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Y a-t-il des remarques particulières ? Monsieur CLAVET.

Monsieur CLAVET :

Merci Monsieur le Maire. J'ai quelques remarques concernant la décision 2022 – 414 relative à la subvention de la fourmilière. On voit au détour dans toute cette liste de décisions du maire que vous souhaitez attribuer 2828 euros à la fourmilière.

Vous le savez, cela fait quasiment un an et demi que je mène ma petite enquête concernant l'association Porte Mine qui était située initialement au 51 rue Léon Blum à Loison et il se trouve que la fourmilière est elle aussi située au 51 rue Léon Blum à Loison. Pourquoi ? Parce qu'il se trouve que le directeur Julien VALEZ n'est autre que le mari de Marie FORQUIET, elle-même directrice de Porte Mine.

Alors, vous avez d'un côté, Monsieur Julien VALEZ qui s'octroie un salaire de 2044,74 euros, Marie FORQUIEZ, qui elle a un salaire me semble t'il à hauteur de 2700 euros. Et en fait, on se rend compte que toutes ces associations satellites qui gravitent autour de Porte Mine continuent le petit jeu de Porte Mine, c'est-à-dire à chasser des subventions, puisqu'évidemment on ne voit plus passer grand-chose sur Porte Mine mais on voit avec les anges gardiens, la fourmilière, etc... que finalement ce sont eux qui viennent chercher les subventions.

Alors je m'étonne notamment que Monsieur DAUBRESSE, qui était l'expert financier du mandat précédent n'ait pas alerté la majorité sur ces pratiques-là. Vous le savez, il y a des faits qui pourraient être condamnables si la justice venait à mettre son nez dedans et j'espère qu'elle le fera incessamment sous peu. Mais en tout cas, nous nous opposons encore une fois à ce système là parce qu'évidemment cela profite à certains et toujours au détriment des habitants et des associations lensoises.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Monsieur CLAVET, vous êtes libre de vos propos et de vos accusations directes ou détournées. Je vais laisser la parole à Monsieur DAUBRESSE après vous avoir dit que si vous avez lu jusqu'au bout, vous auriez vu que c'était un projet porté dans le cadre de la cité éducative et que pour vous rassurer, Porte Mine a encore déposé des dossiers dans le cadre de la politique de la ville et on les examinera lors d'un prochain conseil.

Monsieur DAUBRESSE.

Monsieur DAUBRESSE :

Simplement pour dire que moi, en tant qu'expert-comptable que Commissaire aux comptes, qu'Adjoint aux Finances, je me suis toujours intéressé aux questions de légalité des choses et pas aux bruits de « fouille merde ».

Monsieur le Maire :

Donc, nous sommes dans ce cadre-là : la subvention qui est demandée au titre de la cité éducative et des actions qui sont menées avec les écoles et les collèges dans ces quartiers est conforme à la légalité.

On met donc au vote la délibération n°1.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Pour..... 31

Contre..... 0

Abstention..... 4 (MM. CLAVET et PACH, Mmes LEROY et LAUWERS)

La délibération n°2, Monsieur MAZURE.

Monsieur MAZURE :

Merci Monsieur le Maire.

QUESTION N°2

STATIONNEMENT REGULE : RAPPORT ANNUEL 2022 PORTANT SUR LES RECOURS ADMINISTRATIFS PREALABLES OBLIGATOIRES (RAPO)
(Rapporteur : Pierre MAZURE)

Exposé de la question par Monsieur MAZURE

Monsieur le Maire :

Merci beaucoup, on a vu le document. Pas de remarques ? Monsieur CLAVET.

Monsieur CLAVET :

Merci. Alors Monsieur MAZURE, évidemment l'a rappelé que tous ces RAPO ne sont pas constitués essentiellement d'infractions liées au non-paiement du stationnement. Néanmoins, cela me permet quand même de rebondir sur notre position. Nous sommes évidemment et vous le savez, contre le stationnement payant. Alors ce n'est pas parce que l'on supprime le stationnement payant que l'on supprime les infractions au stationnement, elles continueront d'exister.

Néanmoins je rappelle que nous avons sollicité Monsieur le Maire pour une trêve à l'époque, mais maintenant c'est trop tard, durant la période de Noël parce que des contraventions ont été mises aux usagers, aux clients, et je regrette que Monsieur DESOUTTER, fraîchement nommé Adjoint aux commerces, ne se soit pas saisi en tout cas de cette proposition.

Alors Monsieur DESOUTTER, vous me direz, quand on se verse des primes à la tête de Sainte Ide, on n'est pas concerné par des petites infractions.

Monsieur le Maire :

Monsieur CLAVET, vous revenez dans le sujet, vos accusations gratuites sont déconnectées de l'objet de la délibération présentée.

Monsieur CLAVET :

Elles ne sont pas gratuites car nous avons les preuves. Mais nous y reviendrons.

Monsieur le Maire :

Bon, soit vous revenez à la délibération, soit on passe au vote sur la base des éléments qui ont été présentés par Monsieur MAZURE.

Monsieur CLAVET :

Bref, nous donnerons les éléments à qui de droit.

Concernant cette délibération, je voulais simplement rappeler notre position et ce que nous avons proposé et évidemment je tiens à rappeler également notre soutien aux commerçants, qui n'ont pas pu finalement vendre et faire le chiffre d'affaires qu'ils espéraient parce qu'évidemment la clientèle n'était pas au rendez-vous.

Nous vous remercions.

Monsieur le Maire :

Le bilan présenté est un des éléments du stationnement régulé. Vous me direz comment faire pour libérer du stationnement, si on n'a pas une action de régulation de celui-ci.

Les commerçants d'ailleurs que l'on est allé voir avec Jean-Christophe DESOUTTER, nous disent que lorsqu'ils trouvaient une place devant chez eux, si c'était gratuit, ils étaient les premiers à s'y garer.

La rotation des véhicules est un enjeu afin de libérer de la place pour la clientèle qui bénéficie aussi de la gratuité d'une demi-heure toutes zones, d'une heure sur la république, de la gratuité en zone verte le mercredi, le samedi, et le dimanche.

On a donc l'ensemble de ces éléments et c'est une politique globale qui concourt à la régulation de stationnement en centre-ville. Vous rentrez par un petit bout de la problématique et vous ne traitez pas la totalité du sujet. Quand vous regarderez le problème dans son ensemble, on pourra peut-être avoir une discussion cohérente là-dessus.

On met au vote la délibération n°2.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Pour..... 31

Contre..... 0

Abstention..... 4 (MM. CLAVET et PACH, Mmes LEROY et LAUWERS)

La délibération n°3, Madame AIT CHIKHEBBIH.

Madame AIT CHIKHEBBIH :

Merci Monsieur le Maire.

QUESTION N°3

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT SUR L'EMPLOI ET L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE ENTRE LA VILLE DE LENS ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LENS
(Rapporteur : Fatima AIT CHIKHEBBIH)

Exposé de la question par Madame AIT CHIKHEBBIH

Monsieur le Maire :

Merci beaucoup. Pas de remarques ? Pas de demande de vote ?

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

La délibération n°4, Madame AIT CHIKHEBBIH.

Madame AITCHIKHEBBIH :

Merci Monsieur le Maire.

QUESTION N°4

MISE A DISPOSITION DE DEUX BUREAUX DANS L'IMMEUBLE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ALFRED SORIAUX SIS A LENS – 2, RUE BAYARD
(Rapporteur : Fatima AIT CHIKHEBBIH)

Exposé de la question par Madame AIT CHIKHEBBIH

Monsieur le Maire :

La ville délibère parce que le bâtiment appartient à la ville. C'est le CCAS qui en est l'occupant, et c'est pour cela que nous avons une délibération au sein de ce conseil pour autoriser cette location.

Des remarques ? non.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

La délibération n°5, Monsieur GHEYSENS.

Monsieur GHEYSENS :

Merci Monsieur le Maire.

QUESTION N°5

UTILISATION DES DEPENSES IMPREVUES – BUDGET 2022

(Rapporteur : Thibault GHEYSENS)

Exposé de la question par Monsieur GHEYSENS

Monsieur le Maire :

Merci beaucoup. Des questions ? Non.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

La délibération n°6, Monsieur GHEYSENS.

Monsieur GHEYSENS :

Merci Monsieur le Maire.

QUESTION N°6

GARANTIE D'EMPRUNT A SIA HABITAT – TRANSFERT DE PRETS A AXENTIA

(Rapporteur : Thibault GHEYSENS)

Exposé de la question par Monsieur GHEYSENS

Monsieur le Maire :

Monsieur CLAVET. C'est une demande de vote ? donc pas de remarques particulières ? Non.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

MM. CLAVET, PACH et Mme LEROY ne prennent pas part au vote.

QUESTION N°7

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – EXERCICE 2023

(Rapporteur : Sylvain ROBERT)

Exposé de la question par Monsieur ROBERT

Y'a-t-il des remarques ? Monsieur CLAVET.

Monsieur CLAVET :

Monsieur le Maire, chers collègues, puisque les causes produisent les mêmes effets, vous me permettrez de reprendre en partie l'introduction de mon intervention lors de la présentation du ROB du Conseil de la Communauté d'Agglo de la semaine dernière.

En effet, celui-ci est un exercice annuel incontournable pour une collectivité car il permet d'informer les membres du Conseil Municipal sur la situation économique et financière de la ville afin d'éclairer les choix politiques et financiers que vous serez amenés à faire cette année.

Il est important pour nous, membres de l'opposition, car il nous contraint à repérer les points de dépenses qui nous apparaissent trop élevés et trop faibles mais aussi à rétablir parfois certaines vérités qui se cachent derrière les effets de manches.

Et dès les premières pages qui permettent de contextualiser ce débat, on comprend que tout va être de la faute de l'Etat, de l'inflation, de la crise sanitaire, ou de la guerre en Ukraine. Evidemment tous ces éléments ont un impact considérable sur les finances des collectivités et plus précisément de la ville de Lens.

Néanmoins, après 3 ans de mandat, je continue d'affirmer que vous êtes responsable en partie de la situation actuelle et que la gestion des deniers publics n'est pas aussi saine que ce que vous voudriez nous faire croire. En effet, concernant les dépenses de fonctionnement, celles-ci n'ont pas cessé d'augmenter d'année en année alors que justement, elles devraient être davantage maîtrisées comme l'indiquait le dernier rapport de la CRC.

Et le plus gros poste de dépense qui n'est autre que celui des charges du personnel n'a jamais été revu à la baisse. Bien au contraire. Je le rappelle chaque année, ce fameux 0.12 est un outil indispensable et redoutable pour assainir les dépenses ou alors les plomber. Il est possible de procéder à une rationalisation des effectifs et de mettre en place une gestion prévisionnelle des ressources humaines. Je le dis clairement, il ne faut pas remplacer les départs à la retraite. Il faut réorganiser les services et confier davantage de missions aux agents, apparemment vous ne leur faites pas vraiment confiance, en revoyant les fiches de poste.

C'est en faisant des économies, année par année, sur un mandat, que vous pourrez faire beaucoup plus avec moins. Et avant que Monsieur ROBERT ne déforme mes propos, non, je ne vous reproche pas de trop dépenser et de ne pas en faire assez mais je vous reproche de mal dépenser ce qui vous empêche d'en faire plus.

Mais si aujourd'hui, vous pouvez financer ce train de vie, c'est parce que les recettes de fonctionnement ont augmenté également de 5,24 % en 4 ans, notamment grâce aux recettes liées à la fiscalité et à la dotation de solidarité urbaine. Je le rappelle cette dotation, la DSU est basée en outre sur le nombre de logements sociaux, le nombre de bénéficiaires d'APL et le revenu moyen. Si cette DSU augmente, c'est que la ville s'appauvrit. Nous avons donc une paupérisation de la ville d'un côté et des classes moyennes toujours autant taxées de l'autre côté.

Je vous rappelle Monsieur ROBERT que vous êtes à l'origine de l'augmentation de la taxe sur les ordures ménagères pour un service qui lui, in fine, ne s'est pas amélioré. Vous êtes également celui qui a augmenté son indemnité de 42 % dès le début du mandat mais aussi de ses élus. Au-delà de ça, même si le taux communal, j'en conviens que la taxe

foncière n'a pas augmenté, vos amis socialistes, eux, au Département, l'ont augmentée de 40 à 60% en 2 ans.

De plus, je remarque que ce document est beaucoup moins détaillé que les années précédentes et je crois sincèrement qu'il y a une volonté de la majorité de rester le plus vague possible pour éviter que le seul groupe d'opposition, donc apparemment nous, que vous avez en face de vous, puisse avoir matière à argumenter.

Alors que la section Investissement pour l'année 2023 est plus ou moins détaillée et que vous annoncez même un nouveau recours à l'emprunt de 4 millions d'euros, les informations concernant la section de Fonctionnement sont inexistantes. Ainsi, nous n'avons aucun élément pour mesurer l'ampleur des dépenses que cela représentera. Aucune projection concernant les charges générales, les charges de personnel, les charges financières, ou sur les recettes liées aux impôts et aux taxes.

Le seul début de réponse que nous avons concerne les dotations, ce qui accrédite l'hypothèse que vous vivez sous perfusion. Sois-vous ne savez pas où vous allez, soit vous avez quelque chose à cacher et quand c'est flou c'est qu'il y a un loup. En effet, je crois que vous voulez cacher le manque d'ambition de projet pour la ville de Lens et l'échec de votre politique.

Le centre-ville se meurt, la ville s'appauvrit, l'insécurité augmente. Je rappelle ces chiffres que vous avez cachés sciemment à la population : + 26% de violences physiques non crapuleuses, + 72% de violences sexuelles, +13% d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, +9% de menaces de violence, +2% de trafics de stupéfiants. Je le dis clairement et calmement, Monsieur Sylvain ROBERT, vous et votre équipe êtes une menace pour la ville de Lens.

Jamais les lensois se sont sentis si isolés, si peu écoutés, si peu en sécurité. Il suffit de regarder les différents commentaires de publication sur le site Facebook de la Voix du Nord, de la Ville ou d'autres médias. Les lensois vous rient au nez lorsque vous tentez de leur faire croire que la ville de Lens est une ville attractive et animée.

Bref, Monsieur ROBERT, vous n'êtes pas à la hauteur du rôle qui vous a été confié, vous manquez cruellement d'empathie, vous faites de la politique que pour une petite poignée de privilégiés, vous n'avez aucune vision pour la ville de Lens, si ce n'est que quelques projets de « bobos » qui n'attirent pas grand monde. Vous n'avez pas le sens du collectif, vous ne savez pas ce que c'est que d'écouter vos administrés. Vous préférez peut-être obéir à Monsieur HANON, Madame AIT CHIKHEBBIH ou Madame LACROIX, votre vieille amie et Présidente de Porte Mine.

Bref, nous sommes à la moitié de ce mandat, rien n'a changé, bien au contraire tout se dégrade et je crois que les lensois vont vous le faire payer très cher en 2026 car oui s'ils veulent changer de politique, ils changeront forcément les politiques. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Eh bien, Monsieur CLAVET, à un moment j'ai cru entendre quelqu'un que je connaissais bien il n'y a pas longtemps. Ce sont vos propos et vous pouvez bien raconter des contres vérités, tout ce que vous voulez... S'agissant des chiffres de la délinquance, on n'a pas pu être plus transparent, c'est le Commissaire avec le Sous-préfet qui sont venus nous présenter ces chiffres de la délinquance et vous ne voulez même pas les écouter. Comme vous ne croyez pas les représentants de l'Etat quand ils vous donnent les chiffres

de la sécurité, je ne sais pas si vous allez croire les représentants de l'Etat, encore une fois, et notamment les fonctionnaires du Trésor Public, qui présentent sur leur site l'ensemble des budgets des collectivités et proposent des ratios de gestion.

Alors après, vous pouvez parler de meilleure organisation, vous pouvez parler de tout ce que vous voulez, vous êtes concerné, vous travaillez aussi dans une collectivité. Quand on parle de charges de personnel par habitant, vous nous dites que la ville est mal gérée, on est à 829 euros par habitant à Lens contre 873 euros à Hénin.

Propos inaudibles de Monsieur CLAVET (sans micro)

Attendez, laissez-moi finir Monsieur CLAVET. Vous voyez, quand on vous donne la vérité, vous vous emportez.

Propos inaudibles de Monsieur CLAVET (sans micro)

Monsieur CLAVET, vous vous emportez et vous n'écoutez pas. Monsieur CLAVET, vous savez que le règlement intérieur me permet de vous faire quitter la salle si vous troublez les travaux de notre assemblée.

Propos inaudibles de Monsieur CLAVET (sans micro)

Monsieur CLAVET, vous écoutez ou je vous fais quitter la salle.

2^{ème} élément : vous nous reprochez notre manque d'ambition, si on prend la dépense d'équipement qui marque le volume de l'investissement fait au niveau de la ville de Lens, le ratio donné par les services du Trésor Public est de 664 euros à Lens par habitant contre 437 euros à Hénin. On peut manquer d'ambition comme vous l'affirmez mais on peut encore investir ! Car dans le même temps, lorsque vous regardez le ratio d'endettement et l'encours de la dette au 31 décembre par habitant à Lens, on est à 823 euros (on est mal géré !) à Hénin on est à 1471 euros ! Vous pouvez donc donner les chiffres que vous voulez.

Propos inaudibles de Monsieur CLAVET (sans micro)

Monsieur CLAVET, vous voyez quand on arrive sur des chiffres qui vous titillent et vous embêtent.... Ah si ça vous embête ! Ce sont les chiffres du Trésor Public, mais on pourra vous donner le raccourci de ce site, comme ça vous n'aurez pas à aller chercher les chiffres et vous pourrez regarder la réalité.

Propos inaudibles de Monsieur CLAVET (sans micro)

Non Monsieur CLAVET, ce n'est pas moi qui suis obsédé par Hénin Beaumont mais vous voyez

Propos inaudibles de Monsieur CLAVET (sans micro)

Monsieur CLAVET, soit vous écoutez, soit vous quittez cette salle, c'est le dernier avertissement. Vous quittez cette salle si vous ne vous taisez pas et si vous ne respectez pas le règlement intérieur.

Propos inaudibles de Monsieur CLAVET (sans micro)

Non ! La vérité est là Monsieur CLAVET, c'est vous, qui avec vos propos travestissez la vérité, vous n'arrivez pas à donner les bons chiffres et les bons arguments. Les chiffres donnés par le site du Trésor Public montrent qu'une ville - que vous soutenez et qui, selon vous est bien gérée - peut moins investir que la ville de Lens, a plus de dépenses de personnel par habitant et a une dette presque 2 fois plus importante que la ville de Lens. Alors si cette ville que vous soutenez est, selon vous, bien gérée, je pense que vous pourrez vous satisfaire de ce que l'on arrive à faire au niveau de la ville de Lens.

Y a-t-il d'autres remarques ? Monsieur DAUBRESSE.

Monsieur DAUBRESSE :

Je souhaite apporter une précision pour que la presse ne soit pas obligée d'aller rechercher les chiffres. On a évoqué, s'agissant des dépenses de personnel, 873 euros par habitant en 2021 puisque ce sont les chiffres qui sont accessibles sur le site « impot.gouv.fr », « finances des collectivités territoriales ». 873 euros, quand la ville de Lens est à 829 euros. On nous dit que c'est dû à la gestion précédente, dont acte. On peut comme ça relever l'incompétence puisqu'en 2015, je pense que Monsieur BRIOIS a été élu en 2014, en 2015, nous n'étions pas à 873 euros mais à 808 euros. Donc entre 2015....

Propos inaudibles de Monsieur CLAVET (sans micro)

Monsieur CLAVET, Vous voyez quand cela vous dérange, vous ne vous taisez pas.

Monsieur DAUBRESSE :

Moi je ne parle que des chiffres, je ne parle pas des choses fausses, je ne parle pas de votre emploi fictif à la ville d'Hénin Beaumont parce que ce n'est sûrement pas vrai et que je ne vais pas dénigrer comme vous mais ça serait tellement facile que l'on pourrait le faire aussi.

Propos inaudibles de Monsieur CLAVET (sans micro)

Monsieur DAUBRESSE :

Non mais je vais répéter, je dis et je répète, je ne parle pas (voilà c'est de la négation, si vous êtes allé à l'école, vous devez savoir ce qu'est la négation) de votre emploi fictif à la ville d'Hénin Beaumont, car contrairement à vous, je ne dénigre pas quand je ne sais pas. Voilà, et après, allez-y, portez plainte, on pourra s'expliquer, ce n'est pas un problème. Moi je parle des choses, je ne fais pas comme vous, je ne dénigre pas, je ne fantasme pas sur les fautes des autres qui n'existent pas. Je respecte les gens, ce que vous

ne faites pas. On a beau vous dire que les règles ont été respectées, et les intervenants extérieurs ont beau vous dire que les élus ont respecté ces règles, vous continuez sur votre site et en Conseil municipal à le nier.

Propos inaudibles de Monsieur CLAVET (sans micro)

Je ne vous parle pas de chiffres pour l'instant, et vous continuez à attaquer les gens sans preuve, moi je vous parle simplement des chiffres, et je veux bien que l'on dise que pour une ville c'est la gestion antérieure qui a plombé les comptes, je dis OK. Mais regardons les chiffres, les dépenses de personnel à Hénin sont passées de 808 euros en 2015 par habitant à 873 euros, et je ne fais pas de jugement de qualité, je dis simplement que vous mentez.

Propos inaudibles de Monsieur CLAVET (sans micro)

Monsieur le Maire :

Allez, y a-t-il d'autres questions ? non ? On va devoir voter sur le fait que le rapport a été présenté. Je mets au vote la délibération n°7 sur la présentation de ce rapport d'orientations budgétaires, qui ne vaut pas, et je le précise pour qu'il n'y ait pas de mauvaises interprétations, approbation des orientations du Rapport d'Orientations Budgétaires.

Quels sont celles et ceux qui attestent que le rapport a bien été présenté lors de ce conseil.

⇒ **Le Conseil prend acte, à l'unanimité de ses membres présents, de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.**

QUESTION N°8

QUESTIONS ORALES

⇒ **Aucune**

QUESTION N°9

VŒU DU GROUPE LENS BLEU MARINE

Monsieur le Maire :

Vous avez reçu sur table une demande, une présentation d'un vœu de la part de Monsieur CLAVET et donc, avant de lui laisser la parole, j'ai une demande d'intervention de Monsieur DESOUTTER.

Monsieur DESOUTTER :

Monsieur le Maire, au nom du groupe majoritaire, je vous demande une suspension de séance pour pouvoir étudier le vœu du groupe Lens Bleu Marine.

Monsieur le Maire :

On fait la suspension de séance. Monsieur CUGIER, vous avez quelque chose à évoquer ?

Monsieur CUGIER :

Je voudrai simplement dire au nom du groupe communiste que j'abonde totalement à la demande du Président. Les élus du Front National ne surprennent plus par leur attitude. Elle répond à une stratégie que Monsieur CLAVET et sa troupe qui gesticule dans la foulée et qui tente par tous les moyens....

Propos inaudibles de Monsieur CLAVET (sans micro)

Monsieur le Maire :

Monsieur CLAVET, je ne pense pas que vous ayez la police de l'assemblée.

Monsieur CUGIER :

.... à nous faire avaler des couleuvres. C'est une stratégie structurellement lourde où la malveillance s'ajoute à la médiocrité et susciterait la pitié devant tant de faiblesses intellectuelles.

Monsieur le Maire :

Allez, Monsieur CUGIER...on va faire la suspension de séance .

Monsieur CUGIER :

Mais il se dégage, tant de rancœur et de mépris qu'il faut absolument que l'on discute ensemble.

Monsieur le Maire :

Monsieur CUGIER, on va faire la suspension de séance, il est 14h37. Rendez-vous à 14h55.

**Le groupe Lens Toujours avec Vous quitte la salle.
Reprise de la séance à 14h55.**

Monsieur le Maire :

Tout le monde est revenu, avant cette suspension de séance, j'ai dû couper Monsieur CUGIER, par rapport à la demande qui a été faite de suspension de séance, je lui passe donc la parole s'il le souhaite pour ses propos.

Monsieur CUGIER :

Merci de m'avoir coupé la parole, ça m'a permis de revoir le fond de mes idées pour rappeler à l'assistance que depuis quelques temps, nous avons le droit systématiquement, structurellement de la part d'un énergumène le droit de se faire diffamer, de se faire menacer, et j'en sais quelque chose, je n'ai toujours pas oublié que Monsieur CLAVEZ m'a menacé de mort.

Oui Monsieur CLAVET, c'est inscrit au procès-verbal. Avoir droit aux insultes, ça prouve, non, ça nous oblige à être d'autant plus vigilant quand un texte nous est présenté par cet énergumène dont on sait comme disait Brecht « le ventre est encore fécond d'où jaillit la bête immonde ». La bête immonde, nous en avons ici le témoignage, elle s'exprime de manière tout à fait nauséuse, nauséabonde, elle affiche sa rancœur, son mépris des autres. C'est un comportement « fachisant » à tous les égards qui appelle donc notre vigilance sans faille.

En ce qui concerne les communistes, nous devons, nous, par le poids des histoires de ces gars qui se sont donnés à 20 ans pour leur liberté, qui sont tombés, j'inviterais Monsieur CLAVET un jour à aller à la citadelle d'Arras, il verra et ça lui fera sans doute plaisir, le nombre de jeunes camarades qui sont tombés dans la fleur de l'âge.

Alors ici, il vomit, il menace, j'ai pris connaissance du vœu qu'il essaie de nous imposer et moi je dis le bien fondé de la défense animale, on n'a pas besoin de Monsieur CLAVET et de ses acolytes pour le défendre, je dis simplement que quand je vois comme appellation du titre « la ville de Lens s'engage en faveur de la protection animale », nous avons un devoir qui est celui de ne pas protéger la bête immonde, de la cracher, de la vomir, de la mettre devant les tribunaux, de dire à la population combien elle est désastreuse pour notre ville par ses mensonges quotidiens.

Moi je ne mets pas entre parenthèse cet épisode, c'est grave, il s'ajoute à tant d'autres. Je transmettrai bien volontiers, comme me l'a dit Jean Marc Tellier, son plus fraternel souvenir de cette campagne électorale où il fut battu à plate couture. Je vois sa rancœur, il crache sur le Tribunal qui lui a dit : « Monsieur Clavet passez votre chemin, vous n'avez rien à voir, ce sont encore des affabulations que vous faites. » Le Conseil Constitutionnel, il crache dessus comme il nous crache à la figure, comme il crache à la figure des lensois. Je pense que là, si nous ne nous levons pas tous ensemble pour dire STOP, ça suffit ! Dégagez, retournez chez vous, on ne veut plus vous voir vous et vos acolytes, tous ceux qui s'accrochent à votre panache blanc et à votre barbe à peine fleurie, à votre barbichette voulais-je dire. Vous êtes vraiment la honte de cette ville, on ne veut pas de vous ici, dégagez et dégagez vite !

Monsieur le Maire :

On revient sur la question qui était la présentation du vœu qui était proposé par Monsieur CLAVET.

Monsieur CLAVET :

Contrairement à Monsieur CUGIER qui parle de lui et de moi, moi je vais parler des animaux. Désolé, c'est ça avoir un cœur aussi.

TEXTE DE LA MOTION DU GROUPE LENS BLEU MARINE

(Rapporteur : Monsieur CLAVET)

« LA VILLE DE LENS S'ENGAGE EN FAVEUR DE LA PROTECTION ANIMALE »

Monsieur le Maire :

Monsieur GHEYSENS.

AMENDEMENT 1

(Rapporteur : Monsieur GHEYSENS)

Merci Monsieur le Maire, le groupe majoritaire propose une reformulation, une nouvelle rédaction du titre. Je fais quand même un petit exposé des motifs, effectivement, la protection animale, cette question est une question évidemment importante qui s'invite dans la société française déjà depuis quelques années. Ce n'est pas la seule, il y a la question de l'énergie, le bien vivre alimentaire, qui sont des questions qui nous concernent tous. Il y a des questions qui concernent aussi par exemple, les gens sur la retraite mais là on n'a pas vu beaucoup Monsieur CLAVET dans les manifestations. Quoi qu'il en soit, c'est une question importante mais je voudrai dire en deuxième point de cet exposé des motifs que ce vœu me semble être déjà exhaustif. Je peux rassurer Monsieur CLAVET puisque c'est quelque chose sur lequel on s'engage depuis longtemps. D'où ma formulation selon ce que le groupe majoritaire a proposé. La nouvelle rédaction du titre, je lis le titre Monsieur le Maire :

« LA VILLE DE LENS POURSUIT SON ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA CAUSE ANIMALE »

Monsieur le Maire :

Y'a-t-il d'autres modifications ou d'amendements proposés ? Non ? Donc on met au vote le titre tel qu'il est proposé dans l'amendement « LA VILLE DE LENS POURSUIT SON ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA CAUSE ANIMALE »

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

On continue Monsieur CLAVET

Monsieur CLAVET :

Je tiens à préciser que, bien évidemment, tous ce qui va dans le sens de la protection animale, même si ça vient de vous, je vais vous dire je m'en fous, en fait mon intérêt, les clivages partisans ne m'intéressent pas du tout et tant qu'on peut le faire pour les animaux, je suis content et même si vous vous l'appropriez, je m'en fous parce que c'est une cause qui nous dépasse tous. Je continue donc.

TEXTE DE LA MOTION DU GROUPE LENS BLEU MARINE

(Rapporteur : Monsieur CLAVET)

« Avec 7,5 millions de chiens, la population canine française est la sixième plus importante d'Europe, derrière notamment le Royaume Uni et l'Allemagne. Également, la France se classe deuxième de l'Union européenne sur le nombre de chats, juste après l'Allemagne. A cela vient s'ajouter les NAC, dont le nombre est en constante évolution.

Néanmoins, l'éducation, l'entretien et la santé de ces animaux représentent un coût considérable pour nos concitoyens qui parfois ne peuvent assurer cette charge financière.

C'est pourquoi, la ville de Lens doit faire de la protection animale une des grandes causes de ce mandat.

Ainsi la ville de Lens s'engage à :

Négocier une mutuelle animale pour tous pour que chacun puisse souscrire à une mutuelle pour animaux à prix modique. L'objectif est de rendre accessible la couverture santé des animaux, afin de mieux prévenir les risques de maladies et mieux prendre en charge leur santé.

Ne donner aucune subvention et ne conclure aucun partenariat avec toute association ou entreprise ayant un lien avec la traite d'animaux à des fins de loisirs, d'études ou d'utilisation de tout ou partie de leur corps à finalités expérimentales ou de commerce autre que l'alimentation.

Interdire tout spectacle avec animaux sur la commune, ce qui inclut les cirques avec animaux et autres exhibitions d'animaux ayant pour but le loisir des humains. »

Monsieur le Maire :

Monsieur GHEYSENS

AMENDEMENT 2

(Rapporteur : Monsieur GHEYSENS)

Monsieur le Maire, le groupe majoritaire qui est loin de s'en foutre propose la nouvelle rédaction suivante :

« La ville de Lens mène depuis de nombreuses années des actions en faveur de la cause animale qui constitue une priorité de l'action municipale.

Depuis 2018, elle a conclu un partenariat avec la Fondation 30 millions d'amis afin de conduire des campagnes d'identification et de régulation des chats errants sur le territoire. Ainsi chaque année ce sont plus de 80 chats qui sont identifiés, stérilisés et qui font l'objet d'un examen vétérinaire.

De même un partenariat avec les services de la CALL permet de recueillir les animaux errants sur le territoire afin soit de les rendre à leur propriétaire s'il est identifié soit de les transférer vers un refuge ou une association afin de les faire adopter si leur état de santé le permet.

De plus, les agents de la police municipale participent également dans leurs missions quotidiennes à la vérification des bonnes modalités de garde des animaux, ils disposent par ailleurs des outils permettant leur identification. Depuis plusieurs mois au cours des travaux du contrat local de sécurité sont également évoqués devant les autorités judiciaires et étatiques, les cas de maltraitance animale.

S'agissant des cirques accueillis sur le territoire, la loi n° 2021-1539 du 30 novembre 2021 (visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes) prévoit l'interdiction d'élevage d'animaux pour leur fourrure, l'interdiction de la vente de chiens et de chats dans les animaleries, le durcissement des peines pour les cas de maltraitance, et l'interdiction de la mise en scène d'animaux dits sauvages dans les cirques itinérants.

D'ici 2028, les animaux dits « sauvages » ne pourront plus être exploités à des fins de spectacle, et, dès cette année, l'acquisition et la reproduction de ces animaux est interdite. Cette loi si elle marque un progrès décisif en matière de bien-être animal, exclut cependant tous les autres animaux et notamment les chiens, les chats, les chevaux, etc...

Ces animaux vont donc pouvoir continuer à être exploités dans les cirques car ils sont exclus à ce jour de la loi.

Avec ce vœu, la ville de Lens souhaite poursuivre son action en faveur de la cause animale et propose que cette interdiction de mise en scène des animaux dans les cirques s'étende à tous les types d'animaux, qu'ils soient sauvages, domestiques, de ferme ou autres. »

Monsieur CLAVET :

Ce que dit la loi est votre bilan mais vous avez raison, je suis tout à fait pour ce que vous venez de dire, il n'y a aucun souci et je suis heureux que les voix du RN se mêlent aux vôtres pour cette cause.

Monsieur le Maire :

On va mettre au vote cet amendement pour être sûr que l'on parle de la même chose.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Monsieur CLAVET, vous pouvez poursuivre votre texte.

TEXTE DE LA MOTION DU GROUPE LENS BLEU MARINE

(Rapporteur : Monsieur CLAVET)

« De plus, afin d'encadrer l'action municipale et de se doter des outils nécessaires, le Conseil Municipal adoptera, en ces termes, une charte pour le respect des animaux :

« Nous déclarons respecter la vie animale. Ce respect de la vie passe par la non-soumission d'êtres dotés de sensibilité pour le seul loisir d'humains. En tant qu'élus, les signataires de la présente charte s'engagent sur les points suivants :

- Créer un bureau en mairie de Lens dédié à la protection animale. Ainsi, un agent sous la responsabilité de la Police Municipale recueillera toute doléance sur la maltraitance animale et diligentera une action pour protéger et prendre en charge les animaux.*
- Doter tous les policiers municipaux des outils pour l'identification des animaux et la prévention des risques couplée à une mission de sensibilisation.*
- Mise en place d'une convention pour soins d'urgence pour les animaux blessés non identifiés.*
- Créer une pension municipale pour animaux en cas de besoin urgent. Cette pension pourra se faire en partenariat avec des associations ou via un réseau de « familles d'accueil ». Le CCAS pourra se faire le relai des besoins et coordonner les associations.*
- Création d'un cimetière pour animaux.*
- Sensibilisation à la cause animale en milieu scolaire et périscolaire. »*

Et si vous me permettez juste de conclure avec cette citation de Lamartine : « on n'a pas deux cœurs ; un pour les animaux un pour les humains, on en a un ou on n'en a pas ».

Monsieur le Maire :

Eh bien vous, je sais dans quelle catégorie vous êtes. Monsieur GHEYSENS.

AMENDEMENT 3

(Rapporteur : Monsieur GHEYSENS)

Merci Monsieur le Maire, le groupe municipal qui s'est réuni propose à ce stade la rédaction suivante :

« Enfin, la sensibilisation à la cause animale a été introduite dans le code de l'éducation à l'article L 312-15 du code de l'éducation : « L'enseignement moral et civique sensibilise également, à l'école primaire, au collège et au lycée, les élèves au respect des animaux de compagnie. Il présente les animaux de compagnie comme sensibles et contribue à prévenir tout acte de maltraitance animale. »

Cependant, cette sensibilisation est limitée aux seuls animaux de compagnie.

Avec ce vœu, la ville de Lens souhaite poursuivre son action en faveur de la cause animale et propose que la législation évolue afin de mettre en place des actions de sensibilisation des élèves des écoles étendues à tous les animaux.

Le Conseil Municipal de Lens demande ainsi au gouvernement et à l'Assemblée nationale :

- D'étendre la législation en vigueur afin d'interdire l'exploitation de tous les animaux dans les cirques, et ce quelle que soit leur espèce ;
- De créer et financer un dispositif de sanctuaires pour garantir la prise en charge de l'ensemble des animaux de cirques ;
- D'étendre la sensibilisation au respect des animaux en milieu scolaire à tous les animaux, et ce quelle que soit leur espèce. »

Monsieur le Maire :

On met donc au vote cette proposition de Monsieur GHEYSENS.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Je propose à Monsieur DESOUTTER de relire la totalité de la motion pour l'adoption.

LECTURE FINALE DE LA MOTION

(Rapporteur : Monsieur DESOUTTER)

« LA VILLE DE LENS POURSUIT SON ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA CAUSE ANIMALE

La ville de Lens mène depuis de nombreuses années des actions en faveur de la cause animale qui constitue une priorité de l'action municipale.

Depuis 2018, elle a conclu un partenariat avec la Fondation 30 millions d'amis afin de conduire des campagnes d'identification et de régulation des chats errants sur le territoire. Ainsi chaque année ce sont plus de 80 chats qui sont identifiés, stérilisés et qui font l'objet d'un examen vétérinaire.

De même un partenariat avec les services de la CALL permet de recueillir les animaux errants sur le territoire afin soit de les rendre à leur propriétaire s'il est identifié soit de les transférer vers un refuge ou une association afin de les faire adopter si leur état de santé le permet.

De plus, les agents de la police municipale participent également dans leurs missions quotidiennes à la vérification des bonnes modalités de garde des animaux, ils disposent par ailleurs des outils permettant leur identification. Depuis plusieurs mois au cours des travaux du contrat local de sécurité sont également évoqués devant les autorités judiciaires et étatiques, les cas de maltraitance animale.

S'agissant des cirques accueillis sur le territoire, la loi n° 2021-1539 du 30 novembre 2021 (visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes) prévoit l'interdiction d'élevage d'animaux pour leur fourrure, l'interdiction de la vente de chiens et de chats dans les animaleries, le durcissement des peines pour les cas de maltraitance, et l'interdiction de la mise en scène d'animaux dits sauvages dans les cirques itinérants.

D'ici 2028, les animaux dits « sauvages » ne pourront plus être exploités à des fins de spectacle, et, dès cette année, l'acquisition et la reproduction de ces animaux est interdite. Cette loi si elle marque un progrès décisif en matière de bien-être animal, exclut cependant tous les autres animaux et notamment les chiens, les chats, les chevaux, etc...

Ces animaux vont donc pouvoir continuer à être exploités dans les cirques car ils sont exclus à ce jour de la loi.

Avec ce vœu, la ville de Lens souhaite poursuivre son action en faveur de la cause animale et propose que cette interdiction de mise en scène des animaux dans les cirques s'étende à tous les types d'animaux, qu'ils soient sauvages, domestiques, de ferme ou autres.

Enfin, la sensibilisation à la cause animale a été introduite dans le code de l'éducation à l'article L 312-15 du code de l'éducation : « L'enseignement moral et civique sensibilise également, à l'école primaire, au collège et au lycée, les élèves au respect des animaux de compagnie. Il présente les animaux de compagnie comme sensibles et contribue à prévenir tout acte de maltraitance animale. »

Cependant, cette sensibilisation est limitée aux seuls animaux de compagnie.

Avec ce vœu, la ville de Lens souhaite poursuivre son action en faveur de la cause animale et propose que la législation évolue afin de mettre en place des actions de sensibilisation des élèves des écoles étendues à tous les animaux.

Le Conseil Municipal de Lens demande ainsi au gouvernement et à l'Assemblée nationale :

- D'étendre la législation en vigueur afin d'interdire l'exploitation de tous les animaux dans les cirques, et ce quelle que soit leur espèce ;*
- De créer et financer un dispositif de sanctuaires pour garantir la prise en charge de l'ensemble des animaux de cirques ;*
- D'étendre la sensibilisation au respect des animaux en milieu scolaire à tous les animaux, et ce quelle que soit leur espèce. »*

Monsieur le Maire :

Merci beaucoup Monsieur DESOUTTER.

Cette version a au moins le mérite de rétablir la vérité et de ne pas laisser penser que la ville de Lens ne faisait rien jusqu'à maintenant. On met donc au vote la version consolidée qui vient d'être lue par Monsieur DESOUTTER.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

*Merci beaucoup de votre présence
On se retrouve dans un mois.*

La séance est levée à 15h13.

Le Maire,


Sylvain ROBERT



Le Secrétaire de Séance,


Francis NYCZ